

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3184)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL214

présenté par
M. Balanant, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« des activités relevant des domaines »,

les mots :

« au titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.